

Sévriens, vous souhaitez aider le peuple ukrainien ?

Quatre possibilités s'offrent à vous !

Vous êtes de plus en plus nombreux à contacter les services de la ville afin de proposer votre aide.

MERCI ! La ville de Sèvres a transmis vos propositions aux services de l'État comme il lui a été demandé par la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Devant cet élan de générosité nationale, le Gouvernement a annoncé **le lancement d'une plateforme en ligne « Je m'engage pour l'Ukraine »** ayant pour vocation à « accompagner » les Français qui souhaitent héberger chez eux une famille ukrainienne contrainte de fuir son pays, exercer une mission de bénévolat ou faire des dons.

Voici quatre possibilités pour aider le peuple ukrainien :

1

Accueillir des réfugiés

Vous souhaitez accueillir des personnes déplacées ukrainiennes chez vous pour une longue durée ? Remplissez le formulaire en ligne sur la plateforme « Je m'engage pour l'Ukraine » afin de renseigner vos opportunités d'hébergement qui seront ainsi automatiquement transmises à la préfecture du Département des Hauts-de-Seine.

À noter que le logement proposé doit être suffisamment décrit (chambres individuelles, capacité, sanitaires indépendants, etc).

2

Devenir bénévole

Vous êtes disponible pour accompagner les réfugiés d'Ukraine ? Vous parlez ukrainien ou russe ? Inscrivez-vous en ligne sur la plateforme « Je m'engage pour l'Ukraine ». La Préfecture vous recontactera quand un besoin sera identifié.

3

Faire un don d'argent

Si vous souhaitez faire un don financier pour les ressortissants ukrainiens, rendez-vous dès maintenant sur le site du Comité International de la Croix-Rouge (<https://www.icrc.org/fr/don/crise-en-ukraine>).

Saviez-vous que faire un don solidaire au CICR ouvre droit à un crédit d'impôt ? Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 75 % du montant total de votre don, dans la limite de 1000 € de don. Ainsi, donner 10 € au CICR ne vous coûte en réalité que 2,5 €. Vous pouvez naturellement faire un don si vous n'êtes pas imposable.

4

Faire un don matériel

Les besoins en matériel sont nombreux : une liste de matériel prioritaire a été dressée. La Protection Civile organise des points de collecte dans chaque département. Pour connaître les points de collecte, connectez-vous sur www.protection-civile.org.

**Le dispositif « Je m'engage pour l'Ukraine »
est accessible sur le site
parrainage.refugies.info**

**Retrouvez toutes ces informations
sur le site de la ville www.sevres.fr**